

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1898)
Heft: 6

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tral se compose des délégués des sections cantonales à raison d'un délégué par 100 membres actifs. Une fraction d'au moins 50 membres donne droit à 1 délégué de plus. Chaque section a droit à un délégué au moins. Ces délégués et leurs suppléants sont nommés pour trois ans par les sections cantonales, d'après le mode adopté dans chaque canton. Les abonnés à l'« Educateur » ne faisant pas partie d'une section cantonale, sont appelés à émettre leur vote. »

Le nombre des personnes appartenant à ces deux catégories s'élevant à 264 pour Genève, nous avons droit à *trois délégués*.

MM. Rosier, Baatard et Groscurin sont élus au premier tour de scrutin ; M. Pesson, qui vient ensuite, est élu premier suppléant.

M. Baatard faisant de droit partie du Comité central, en sa qualité de président de section, M. Pesson complètera la délégation.

On procède ensuite à la nomination de deux suppléants.

Sont élus : MM. Louis Favre et Charvoz.

5° Propositions individuelles.

M. Groscurin présente à l'Assemblée l'*Annuaire de l'enseignement primaire pour la Suisse romande* que vient de lancer M. Julien Gern, instituteur à Fontaines, canton de Neuchâtel. Ce premier volume comprend un certain nombre d'articles pédagogiques provenant de différents auteurs ; nous y voyons une étude sur les attitudes vicieuses chez les enfants, avec planches à l'appui, sur l'enseignement de la géographie par M. Rosier, sur l'école frœbélienne, les résultats du recensement des enfants anormaux auquel a fait procéder le Conseil fédéral, des plans de maisons d'école, une étude sur la gymnastique psycho-dynamique, un résumé des décisions prises dans les conférences pédagogiques de l'année, soit en Suisse, soit en France et en Allemagne, les Actes officiels de l'année 1897 concernant l'enseignement primaire en Suisse, des statistiques diverses et enfin une partie bibliographique suivie d'un répertoire des autorités scolaires et du personnel enseignant de la Suisse romande. Comme on le voit, l'auteur a cherché à réunir dans son ouvrage un certain nombre d'articles re-

marquables, de documents variés présentant tous un caractère marqué d'intérêt et d'utilité. Il y a probablement dans ce petit volume, car l'auteur a dépassé déjà les bornes que semblait prescrire le titre, l'embryon d'une œuvre plus considérable, d'une revue annuelle étendue qui présenterait le plus grand intérêt au point de vue de l'histoire de l'épanouissement actuel de l'enseignement primaire. Cet essai mérite d'être vivement encouragé, appuyé, non pas seulement par une approbation et une sympathie qui resteraient inefficaces si elles étaient purement verbales, mais il doit l'être financièrement par son introduction dans les ouvrages dont l'instituteur grossit annuellement sa bibliothèque. Il ne faut pas laisser périliter les initiatives progressistes et pratiques.

L'*Annuaire*, année 1897, est déposé à la Bibliothèque de la Société genevoise. Le prix de souscription auprès de l'auteur est de 2 fr. 25, et 3 fr. en librairie.

Aucune proposition individuelle n'étant faite, la séance est levée à 4 h. $\frac{1}{4}$.

Le Bulletinier,

GROSGURIN, Louis.

